

Les avocats d'Abousfian Abdelrazik invoquent la Charte canadienne des droits

Il y a 16 heures

OTTAWA — Un Canadien d'origine soudanaise coincé en Afrique invoque la Charte canadienne des droits et libertés dans une requête visant à lui permettre de rentrer au pays.

Jeudi, les avocats d'Abousfian Abdelrazik ont soutenu en Cour fédérale que les arguments avancés par le gouvernement fédéral pour éviter que ce citoyen canadien ne revienne au pays changent continuellement.

Le personnel diplomatique a permis à M. Abdelrazik de vivre à l'ambassade canadienne à Khartoum, la capitale soudanaise, jusqu'à ce qu'il connaisse la suite des événements.

L'homme a suivi l'audience par appel conférence, alors que ses avocats critiquaient la manière dont Ottawa gère ce dossier.

L'un de ses avocats, Yavar Hameed, a affirmé au cours de ses remarques préliminaires que le gouvernement fédéral faisait preuve de procrastination, d'obscurcissement et de mauvaise foi, et qu'il se montrait évasif. Me Hammed a soutenu que la seule façon de régler cet imbroglio, c'est de rapatrier Abousfian Abdelrazik.

Les avocats de M. Abdelrazik ont argué que le gouvernement fédéral a violé les droits de circulation et d'établissement de leur client, garantis par l'article 6 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Copyright © 2009 The Canadian Press. Tous droits réservés.